

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## **Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2023 fixant la liste des représentants du personnel siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Agen**

NOR : JUSB2324389S

### **Le premier président de la cour d'appel de d'Agen**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu la décision du **20 décembre 2022** fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration de proximité placé auprès du premier président de la cour d'appel de **d'Agen** ;

Vu les désignations transmises par les organisations syndicales aptes à siéger au sein de ce comité ;

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Agen est fixée comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
CFDT Fédération Interco (2 sièges)	HALAT Mathias LADAM-RENARD Nathalie	NAINTRE Jean-Roch GONZALEZ Nathalie
UNSaSJ-USM (2 sièges)	CAUSSE Danièle RABAT Stéphanie	ROCHEFORT Vincent BOONE Isabelle

### Article 2

La décision du 1<sup>er</sup> février 2023 fixant la liste des représentants du personnel siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Agen est abrogée.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le premier président

Stéphane BROSSARD

